



Conséquences d'une liquidation judiciaire

Par **lune_old**, le **27/09/2007** à **17:13**

En redressement judiciaire depuis 2005, je suis contraint de demander la liquidation judiciaire suite à une année désastreuse financièrement. Toutefois j'appréhende cette démarche car je ne trouve aucun renseignement sur le déroulement de la procédure ainsi que les conséquences à venir. J'ai une secrétaire que je dois licencier mais je ne pourrai pas régler son solde de tout compte et son salaire, comment cela se passerait-il pour elle? Grand merci pour vos conseils.

Par **Jurigaby**, le **27/09/2007** à **18:34**

Bonjour.
Si l'actif de la succession ne suffit pas la désintéresser, alors son salaire lui sera versé par l'Assurance Garantie Salaire.
A priori, la cloture de la liquidation judiciaire devrait vous libérer de vos obligations envers les créanciers que vous avez sauf faute de gestion de votre part et action en comblement de passif et sauf si vous êtes gérant d'une société à responsabilité illimitée.